

Conseil d'Administration du 25 octobre 2017

XI° programme et budget 2018 dans la tourmente du Projet de Loi de Finances 2018

Les conseils d'administration budgétaires des mois d'octobre se suivent et se ressemblent étrangement ! Nous vous invitons à relire notre compte rendu du CA de l'an dernier : beaucoup (trop) de similitudes !

Retour sur quelques points majeurs de ce conseil d'administration, notamment le projet de XI° programme et le projet de budget 2018, en présence du nouveau Préfet de région.

Projet de XI° programme

Un bilan d'étape sur la construction du XI° programme, avec rappel du cadre budgétaire extrêmement contraint dans lequel il se prépare. Hélas, rien de vraiment nouveau !

La prochaine étape sera le retour des commissions géographiques en commission du programme.

Ce point a surtout été le prétexte à adopter un vœu dénonçant les contraintes budgétaires, les réductions d'effectif, et demandant des réponses adaptées aux questions statutaires des personnels.

Nous avons remercié le conseil d'administration du soutien ainsi renouvelé à l'établissement et aux agents.

Alors que nous remontent des soutiens des territoires (région, départements, intercommunalités, EPTB, associations, ...), il était quand même difficile de faire moins !...

Sur le fond, étant donnée notre participation financière à la biodiversité encore plus forte (financement de l'AFB, de l'ONCFS, des Parcs), nous avons proposé que l'agence n'aide pas davantage la biodiversité tant qu'une redevance spécifique sur les atteintes à celle-ci n'était pas créée. Beaucoup d'administrateurs ont opiné du chef ; aucun n'a pris la parole ; le Directeur a défendu son idée : pas de changement.

Budget 2018

N'en déplaise au Préfet de région – parti dès le budget voté -, les contraintes imposées par le PLF 2018 à l'agence de l'eau RMC ne sont pas qu'un exercice de solidarité financière commun à tous les opérateurs et services publics pour participer au redressement des comptes de la Nation.

Nous n'avons de cesse de le dire : Ce qui se joue est autrement plus grave. C'est la pérennité des agences de l'eau, fortes de leur gouvernance, de leur autonomie financière liée aux redevances, de la diversité de leurs personnels contractuels, qui est en jeu.

Ce budget est donc l'acte 1 de la déconstruction du système, avec un impact fort sur nos interventions ; l'agence tourne maintenant clairement le dos à ses missions premières !

Et sur fond de désengagement, l'ogre étatique paraît insatiable et continue d'exiger toujours plus de sacrifices humains : réduction estimée à -10,65 ETP en 2018 (-8,8 ETP en 2017, -7,2 en 2016)

Résultat des votes :

- Pour : 17 (Etat et collectivités)
- Abstention : 8 (collectivités)
- Contre : 9 (Représentant des personnels, usagers, collectivité)

Nous ne doutons pas de la sincérité des expressions de colère des administrateurs face aux conséquences du projet de loi de finance 2018 sur le budget 2018. Mais plus qu'une motion adoptée, le rejet du budget par le Conseil d'administration aurait été un véritable signal, sans mise en danger de l'établissement (il était toujours temps de reconvoquer le conseil d'administration en novembre ou décembre !)

Les administrateurs de Loire Bretagne et de Seine Normandie ont eu ce courage ...

Transferts des autorisations de programme de l'année 2017

Le transfert des autorisations de programme de lignes à lignes est une mesure de gestion classique. Cependant, elle se fait cette année dans un contexte qui n'est pas classique. En effet, contrairement aux années précédentes où tous les dossiers éligibles étaient aidés, cette année certains vont être retoqués compte tenu de nos problèmes budgétaires. Nous avons donc demandé quels étaient les choix opérés pour les dossiers écartés ?

Dans ce contexte et au regard de la multiplication d'un facteur 8 de l'enveloppe de l'AAP gérer la compétence au bon niveau, il semblait légitime que le Conseil d'administration ait un débat d'orientation sur les priorités. Pas de réponse de la direction, pas de débat, transferts votés à l'unanimité moins notre voix (abstention).

Commission des aides

En début de séance, le Directeur informe qu'il est envisagé de ne plus financer l'assainissement non collectif en 2018. En l'absence de réaction des présents, le lendemain, la décision est arrêtée sans préavis pour les porteurs de projets qui travaillent sur des projets depuis des mois, comme pour les contrats d'ailleurs ! Pour le reste, tout a été voté.

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Vos représentants



§Sylvain IRRMANN et Patrick SAINT-LEGER